

Questions orales

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le premier ministre a évité de répondre à la question. Comme la Commission de surveillance des prix n'a guère eu de succès et comme le consensus semble problématique et sans tenir compte de ce que dit le ministre du Travail, le premier ministre peut-il maintenant nous dire si le gouvernement a un plan d'urgence comportant une sorte de contrôle des prix et des salaires comme en juin 1973 et ce que le gouvernement attend pour faire face à la réalité et le présenter?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens à assurer au député que je n'évitais pas la question en permettant au ministre du Travail d'y répondre. Je savais que, si on lui en donnait la chance, il ferait remarquer les procédés lamentables de certains députés de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, cette question est trop importante pour moi pour que je m'amuse. Le premier ministre répondra-t-il maintenant à ma question ou devons-nous en conclure que lui et son gouvernement sont à court de mesures anti-inflationnistes.

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le député s'amuse en lisant une citation sans en indiquer la date. Cette lettre remonte assez loin en arrière.

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE**LES SAPEURS-POMPIERS DES AÉROPORTS ET LES BARÈMES DE SALAIRES RÉGIONAUX—LES VUES ET LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT**

M. R. Gordon L. Fairweather (Fundy-Royal): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. Le gouvernement a-t-il préconisé l'adoption de barèmes des salaires régionaux à l'occasion des négociations collectives qui ont lieu actuellement avec les pompiers à l'emploi des aéroports de Transport Canada dans tout le pays? J'en profiterai pour poser en même temps une question supplémentaire.

Des voix: Oh, oh!

M. Fairweather: Je peux bien me rasseoir et demander à nouveau la parole, comme tout le monde, mais cela fait perdre du temps. Cela m'est égal. A-t-il été prouvé que dans les régions où l'on verse des salaires particuliers, le coût de la vie est plus élevé que dans le reste du pays? Dans quelle mesure le régime des salaires régionaux est-il juste?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (président du Conseil du Trésor): Monsieur le président, au sujet de cette négociation, je pense que le problème a été le suivant: le syndicat a choisi d'aller à l'arbitrage, et l'affaire est actuellement portée devant un arbitre, je crois. Voilà ce que je puis dire au sujet des pompiers. Pour ce qui est de la politique de taux régionaux, évidemment, il existe des arguments pour et des arguments contre. Le gouvernement est favorable à une politique régionale de taux pour les employés fédéraux en général.

[M. Munro (Hamilton-Est).]

[Traduction]

L'ÉNERGIE**PÉTROLE—LA MAJORATION DE PRIX ENVISAGÉE PAR LE GOUVERNEMENT ET LES MOTIFS INVOQUÉS**

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Lors de la conférence de presse qu'il a donnée hier, il a déclaré que si aucun accord n'intervenait avec les provinces, le gouvernement fédéral comptait augmenter unilatéralement le prix du pétrole brut conformément à la partie II de la loi sur l'administration du pétrole. J'ai deux brèves questions à poser. D'abord, de combien le gouvernement a-t-il l'intention de relever le prix du baril de pétrole brut? Deuxièmement, quelle est la raison invoquée pour augmenter les prix étant donné les bénéfices exorbitants que réalisent les sociétés pétrolières au prix actuel de \$6.50 le baril?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, ce que j'ai déclaré à la conférence ainsi qu'à la conférence de presse qui a suivi, c'est que nous espérons toujours en arriver à un consensus. Cependant, puisque cela reste du domaine de l'hypothèse, j'ai dit que nous allions mettre en application la loi sur l'administration du pétrole. Cela permettrait au gouvernement d'exercer ses pouvoirs constitutionnels si l'on ne parvient pas à s'entendre et si certaines provinces envisagent unilatéralement de relever le prix ce qui, à notre avis, ne servirait pas l'intérêt général.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Comme le premier ministre a dit que le gouvernement avait décidé à contre cœur qu'une hausse de prix était justifiable, voudrait-il nous dire maintenant comment on peut expliquer cela, compte tenu des bénéfices considérables réalisés avec le prix actuel, et si la raison d'une hausse de prix, comme le premier ministre l'a dit à la Conférence, s'inspire de la nécessité d'accroître la prospection? Quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre pour faire en sorte que l'accroissement des recettes des compagnies pétrolières servent à la prospection, alors qu'elles n'ont pas employé leurs bénéfices actuels à cette fin?

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, chacun des premiers ministres a donné tout comme moi, à la Conférence ainsi qu'à la télévision, les raisons militant en faveur d'une hausse de prix. Quelques-uns ont dit «à l'heure actuelle», d'autres ont spécifié «moyennant certaines conditions». Il serait impossible, au cours de la brève période des questions, de résumer tous les arguments qui ont été exposés publiquement. Si le député n'a pas eu l'occasion de lire mon discours, je lui en ferai tenir une copie.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, j'ai lu le discours du premier ministre plusieurs fois. La Chambre a droit à certains renseignements. Si le gouvernement est persuadé de la nécessité d'une hausse de prix pour assurer des fonds en espèces aux compagnies pétrolières, et puisqu'elles n'ont pas employé les fonds considérables à leur disposition à des travaux de prospection, car en fait, la prospection a diminué, le gouvernement doit sûrement songer à un programme précis pour faire en sorte qu'une hausse de prix donne lieu effectivement à un accroissement des recherches de gisements pétrolières au pays.